

AFFAIRE No 49 - APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE VEHICULES POUR 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les contrats concernant la location des camions et camionnettes pour la satisfaction des besoins des différents services communaux arrivent à expiration le 31 décembre 1987.

Au titre de l'année 1988, de nouveaux contrats doivent être passés.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres ; et, en cas de résultats infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 18 DEC. 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**